

COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE OUEST-CORNOUAILLE



DELIBERATION 042025 ADOPTION DE LA FEUILLE DE ROUTE 2026-2030 DE LA CLE



Séance du 2 décembre 2025 – Mairie de Plozévet

Date de la convocation : 7 novembre 2025 Membres en exercice : 26, Membres présents : 10, Pouvoirs : 4, Voix délibératives : 14
--

Collège	Membre		Présent	Absent
Elus	Conseil régional de Bretagne	M. Loïc HENAFF	R	
	Conseil départemental du Finistère	Mme. Jocelyne PLOUHINEC	P	
	Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI)	M. Jean-Louis BUANNIC	P	
		M. Christian LOUSSOUARN	P	
		M. Yves CANEVET	R	
		M. Michel BUREL	P	
		M. Philippe STEPHAN	P	
		M. Gilles SERGENT		Excusé
		M. Benoît LAURIOU		X
		M. Henri SAVINA		X
		M. Jean-Paul COZIEN		X
	Syndicat Mixte du SAGE Ouest-Cornouaille (OUESCO)	M. Éric JOUSSEAUME	P	
		M. Yves KERISIT		X
Usagers	Chambre d'agriculture du Finistère	R par M. Stéphane CORNEC	P	
	Chambre de commerce et d'industrie métropolitaine Bretagne Ouest	M. Pascal BELLOCQ		X
	Fédération du Finistère pour la pêche et de protection du milieu aquatique	M. Alain TREGUER		X
	Associations de protection de l'environnement	M. Bernard TREBERN	R	
	Associations de consommateurs	Mme Virginie HERVIEUX	P	
	Représentant des producteurs d'électricité	M. Pierre-Marie BILIEN		X
	Représentant des propriétaires fonciers	M. Tanguy KERNOA		Excusé
	Comité régional de la conchyliculture de Bretagne Sud	M. Kevin WAY		X
	Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins	M. Lenny GOUEDIC		X
Etat	Le Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne ou son représentant		R	
	Le Préfet du Finistère représenté par le DDTM du Finistère	R par M. Jérôme GUILLEMEOT	P	
	Un représentant de l'Agence de l'eau Loire Bretagne	R par Mme. Maina PRIGENT	P	
	La Directrice Régionale de l'Office Français de la Biodiversité	R par M. Frank OLLIVIER		Excusé

Pouvoir :

- Loïc HENAFF à Éric JOUSSEAUME
- Yves CANEVET à Jean-Louis BUANNIC

- Bernard TREBERN à Virginie HERVIEUX
- Madame la Préfète coordinatrice de bassin au Préfet du Finistère, représenté par Jérôme GUILLEMOT

Sans pouvoir de vote, étaient présents :

- Tifenn NEVEU (Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille)
- Samuel GUICHARD (Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille)
- Thomas PICHERAL (Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille)



La feuille de route définit, de façon synthétique et pédagogique, le programme de travail pluriannuel de la CLE et de la cellule d'animation du SAGE.

Elaborée par la CLE en lien avec la structure porteuse et l'agence de l'eau :

- elle vise :
 - . l'atteinte des objectifs environnementaux du SDAGE et du SAGE,
 - . l'application du décret n°2024-1098 relatif aux SAGE,
 - . la déclinaison de la trajectoire de sobriété définie par le plan gouvernemental pour l'eau de mars 2023,
 - . l'amélioration de l'efficacité des actions entreprises sur le territoire,
 - . la synergie des différents outils et démarches (articulation SAGE / AdT / Breizh-Bocage , ...),
- elle définit de façon synthétique :
 - . les priorités d'action de la CLE et de la cellule d'animation du SAGE
 - . les missions de chacun,
 - . le coût prévisionnel des opérations et le calendrier de réalisation.
- elle conditionne le financement de la cellule d'animation du SAGE.

Compte-tenu de l'échéance de la feuille de route 2020-2025, la CLE en lien avec la structure porteuse du SAGE et l'agence de l'eau Loire-Bretagne a rédigé une nouvelle feuille de route pour la période 2026-2030.

Le projet de feuille de route 2026-2030 repose sur :

- 4 thématiques :
 - . Préservation des milieux côtiers et satisfaction des usages littoraux,
 - . Gestion résiliente et concertée de la ressource en eau,
 - . Accompagnement des politiques publiques de l'eau et de l'aménagement,
 - . Fonctionnement des instances, évaluation et révision du SAGE,
- déclinées en 8 projets :
 - . Reconquête de la qualité bactériologique des zones conchyliques de la rivière de Pont-l'Abbé,
 - . Amélioration de la qualité chimique de la baie de Concarneau,
 - . Définition des volumes prélevables et répartition des efforts de réduction des prélèvements d'eau par catégorie d'usagers,
 - . Accompagnement des cycles de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE),
 - . Accompagnement des programmes locaux de gestion et d'aménagement des bassins versants,
 - . Fonctionnement des instances,
 - . Appropriation des enjeux par les décideurs et les habitants du territoire,
 - . Suivi et évaluation de la mise en œuvre du SAGE.

Le budget prévisionnel est établi comme suit :

ANNEES	CELLULE D'ANIMATION DU SAGE		PRESTATIONS SAGE	Coût total annuel
	ETP	Coût en régie	Coût de la prestation	
2026	1.3	99 100 €	20 000 €	119 100 €
2027	1.5	114 100 €	40 000 €	154 100 €
2028	1.5	114 100 €	40 000 €	154 100 €
2029	1.5	114 100 €	35 000 €	149 100 €
2030	1.5	114 100 €	35 000 €	149 100 €

Après s'être fait présenter la consistance du projet et après avoir délibéré,

la Commission Locale de l'Eau valide la feuille de route 2026-2030.

Pour : 14
Abstention : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme

Éric JOUSSEAUME
Président,
CLE du SAGE Ouest-Cornouaille

